

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PLENIERE
DE LA
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ESPACES
SITES ET ITINERAIRES (CDESI) DES LANDES**

10 JUIN 2014 – HOTEL DU DEPARTEMENT

M. Bernard Subsol - Président de la Commission des Sports - revient sur les travaux de la dernière CDESI et la mobilisation des acteurs du sport pour l'animation du PDESI. A ce titre, il salue l'initiative du CDOS et souligne l'engagement de la commission sport de nature, présidée par M Ribis qui, en amont de la CDESI, a organisé un temps de travail avec les comités concernés pour recenser les lieux de pratique emblématiques sur le territoire et présenter l'intérêt de l'inscription de ces sites au PDESI. Dans la continuité de ce travail, un temps individualisé avec les comités intéressés, est proposé par la cellule sport de nature du Conseil Général, pour l'accompagnement dans l'élaboration de dossiers de demande d'inscription ESI.

Par ailleurs, *Bernard Subsol* se réjouit de la réussite de la 5^{ème} édition du Raid XL.

Avant de rentrer plus en avant dans l'ordre du jour, il précise que la dynamique « Sports de nature » du Département dépend de la richesse des débats, des échanges et confrontations qui pourront avoir lieu lors de cette CDESI et encourage vivement l'assemblée à intervenir.

Quatre points sont présentés à l'ordre du jour :

- 1- La présentation de l'avancement des projets ESI et plus particulièrement de deux pré-projets d'inscription :
 - L'un porté par le Comité des Landes de la Course d'Orientation représenté par sa Présidente *Mme Chantal Burbaud* et son secrétaire *M Alain Lavielle*.
 - L'autre porté par le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels des Landes représenté par *Mme Sophie Laugareil* responsable de la réserve nationale d'Arjuzanx
- 2- La proposition d'inscription de deux ESI au PDESI des Landes :
 - Un ESI Voile : Proposition émanant du Club de Voile de Sanguinet représenté par son Président *M Jean Claude Ricaud* et soutenu par *M Gérard Cornet*, Président du Comité Départemental de Voile.
 - Un ESI Surf et activités du littoral sur la plage du Prévent de Capbreton : Proposition de la commune de Capbreton représentée par *M David Joly*, directeur des services techniques de la commune.
- 3- La présentation du Schéma Cyclable par *Sylvie Saint-Sevin* chef de projet cyclable à la Direction de l'Environnement du Conseil Général
- 4- La présentation des rencontres techniques nationales par *M Philippe Courteseyre* directeur adjoint de la Direction de l'Education de la Jeunesse et des Sports.

POINT N°1 : ETAT D'AVANCEMENT DES INSCRIPTIONS ESI

- **Etat d'avancement du pré-projet d'inscription d'ESI Course d'orientation - Présentation par Mme Chantal Burbaud, Présidente du Comité Départemental de la course d'orientation des Landes et M Alain Lavielle Secrétaire :**
- **Projection d'un diaporama :** présentation du porteur de projet en chiffre et de la course d'orientation, présentation de la démarche fédérale « les espaces sports d'orientation », présentation de la démarche départementale, présentation des sites pressentis pour une inscription.
- 3 sites à l'étude :
 - Gaillères
 - Arjuzanx
 - Labenne

- Interventions :

M Philippe Courtesseyre rappelle qu'afin de donner plus de résonance à ce projet le comité a fait le choix d'une stratégie d'inscription globale et durable des ESO. En effet, les ESO pris indépendamment ne représentent pas d'intérêt suffisamment grand permettant de justifier un classement de niveau III au PDESI. Il a donc été envisagé de travailler sur un projet global d'inscription des ESO au PDESI des Landes afin de proposer une offre course d'orientation complète et diversifiée sur le territoire. En ce sens, à l'image de la réflexion conduite dans le cadre du PDIPR, il a été choisi d'étudier ce projet d'inscription ESO en s'appuyant sur une convention liant le Département et le Comité. Ainsi, le comité s'engagerait à développer l'offre course d'orientation sur le Département en proposant chaque année dans le cadre de la convention de 1 à 5 ESO à inscrire au PDESI. Ces ESO, développés en conformité avec le cahier des charges défini par la fédération, seraient ainsi nécessairement étudiés sous les 5 volets du PDESI (Sportif, Foncier, Environnemental, Touristique, Social) et présentés à chaque CDESI pour avis avant inscription.

M Alain Lavielle précise au sujet de l'accessibilité qu'il existe des adaptations possibles pour la pratique des personnes à mobilité réduite, projet notamment à l'étude à Arjuzanx. Enfin, il souligne que l'essor de la pratique de la course d'orientation se fait notamment ressentir à travers les nombreuses sollicitations des établissements scolaires.

M Bernard Subsol souligne le travail fait en coopération avec les établissements scolaires et le développement d'ESO à proximité de ceux-ci. Ce multi usage (touristes, familles, scolaires, orienteurs) est très positif.

M Gilles Couture, Conseiller Général, souhaite davantage de précisions sur les possibilités de création d'ESO pour une commune.

M Alain Lavielle en retour l'informe que tous les terrains (forêt, urbains, plaines...) peuvent être des terrains de pratiques et de développement d'ESO, il appartient aux communes intéressées de contacter le comité.

• **Etat d'avancement du pré-projet d'inscription du Site d'Arjuzanx – Présentation faite par Sophie Laugareil pour le syndicat mixte de gestion des Milieux Naturels des Landes:**

- Projection d'un diaporama : présentation du porteur de projet, rappel sur l'aspect foncier, présentation des pratiques sportives présentes sur le site, présentation de la valeur touristique du site, présentation du projet de réaménagement, présentation des interventions sollicitées dans le cadre du PDESI
- Accent important sur l'accessibilité
- Présentation des deux pôles : activités sportives / environnement

- Interventions :

M Bernard Subsol rappelle la constitution du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels des Landes (Département, Région, Communauté de commune Pays Tarusate, Pays Morcenais, Maremne Adour Côte Sud et la Commune de Saint André de Seignanx) en précisant que celui-ci a, à sa charge le site d'Arjuzanx, du marais d'Orx et l'étang noir.

Mme Frédérique Lémont, directrice de la Direction de l'Environnement du Conseil Général, rappelle que le Département est financeur de ce site, ceci concernant des orientations distinctes mais connexes au développement sportif : labellisation ENS générant un soutien à hauteur de 65%.

M Loïc Château, directeur du Tourisme du Conseil Général précise que ce projet d'inscription au PDESI est très prometteur et que le projet de réaménagement représente une offre touristique intéressante, offre qui sera notamment renforcée par le développement de projets touristiques aux abords du site et notamment à Arjuzanx.

- **Etat d'avancement du pré projet d'inscription de la Leyre:**

Mlle Laurène Queury, coordinatrice sports de nature à la Direction de l'Education de la Jeunesse et des Sports du Conseil Général, précise qu'une première réunion technique entre le Parc Naturel Régional Landes Gascogne, le Conseil Général 40 et le Conseil Général 33 s'est tenue pour travailler sur les accès à la rivière. Il s'agissait de proposer une ébauche de cahier des charges pour les aménagements à prévoir et de définir la marche à suivre pour la réalisation de ceux-ci. Il est rappelé que la démarche d'inscription de la Leyre aux PDESI est une démarche interdépartementale portée par le PNRLG et menée en concertation avec le CG 33 et 40.

A ce titre la volonté est d'harmoniser les aménagements tout au long de la rivière. Pour se faire, deux phases ont été identifiées, l'une de conception, portée par le PNRLG en concertation avec les conseils Généraux et l'autre de réalisation, qui devrait être portée par les communes concernées de concert avec le PNRLG et les Conseils Généraux.

En parallèle de cette réflexion technique sur les sites d'embarquements et débarquements, il est rappelé que l'arrêté de police de navigation de la Leyre doit être révisé d'ici à septembre 2014. En Gironde, la DDTM33 a, à ce titre, proposé d'organiser une réunion de concertation et d'information le 30 juin 2014 au Teich avec les communes concernées et de présenter dans le même temps la démarche d'inscription au PDESI. Les usagers seront quant à eux informés par la voie d'un courrier. Cette réunion sera alors l'occasion d'un premier travail de coopération avec les communes.

Renaud Vauthier, Directeur de l'Education, de la jeunesse et des sports du Conseil général, insiste sur l'importance des enjeux et la nécessité d'une pleine cohérence en particulier concernant les règles de navigation. A ce titre et en prévision de la CDESI tenu ce jour, il avait sollicité en ce sens les Directeurs de la DDTM et de la DDCSPP.

Les précisions sollicitées n'ayant pas été communiquées à ce jour, M.Tarozzi (DDTM) a indiqué que l'Etat réalise toutes les diligences requises pour que l'ESI Leyre puisse se réaliser dans des conditions optimales.

Aussi, il a communiqué quelques précisions dès le lendemain, ces éléments étant relatifs à l'instruction faite par la DDTM des Landes du projet d'ESI Leyre :

- L'arrêté de DIG (déclaration d'intérêt général) et travaux d'urgence a été adressé au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG) le 4 juin 2014 pour avis (délai de réponse maximum de 15 jours avant signature du Préfet) ;
- L'arrêté de règlement de navigation actuel (arrêté préfectoral du 4 août 1995 portant règlement particulier de police de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur la Grande Leyre sur les communes de Sagnac-et-Muret, Moustey, Pissos, Commensacq, Trensacq) reste en vigueur jusqu'au 1er septembre 2014 ; d'ici là, un autre texte sera mis en consultation.

M Tarozzi a également pris contact avec Frédéric Gilbert interlocuteur du PNRLG, porteur du projet d'inscription de l'ESI Leyre qui a pu lui transmettre les informations suivantes:

- L'avis sur le projet d'arrêté de DIG est à la signature et sera transmis dans les délais (courrier DDTM reçu le 5 juin 2014).
- Le PNRLG a transmis la liste et la cartographie des différents points d'accès à la rivière Leyre (points d'embarquement et de débarquement) en vue de les intégrer dans le prochain règlement particulier de navigation.

POINT N°2 : PROPOSITION D'INSCRIPTION D'ESI

- **Projet d'inscription d'un ESI Voile au PDESI des Landes – Présentation faite par M Ricaud Jean-Claude, président du club de voile de Sanguinet et M Gérard Cornet, président du Comité Départemental de voile.**

- Projection d'un diaporama : présentation de l'aspect foncier, sportif, touristique, social, environnemental, sollicitation au titre du PDESI

M Gilbert Tarozzi signale effectivement que le service nature et forêt de la DDTM a, le 21 mai 2014, donné un avis favorable pour la réalisation des travaux et approuvé l'absence d'impacts sur les habitats et les espèces. De plus, il précise que le service police de l'eau et milieux aquatiques a, en date du 23 janvier, donné son autorisation pour la réhabilitation des berges. Enfin, il souligne que le service Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires 10 juin 2014 – Hôtel du Département

aménagement et habitat de la DDTM a, en date du 17 février 2014, délivré un avis favorable sur le principe d'extension sous réserve de l'obtention des autorisations administratives (permis de démolir pour le bâtiment existant et déclaration préalable recevable au titre de l'extension mesurée des bâtiments existants.). A ce titre, il interroge *M Jean Claude Ricaud* sur l'obtention de ces autorisations.

M Jean Claude Ricaud certifie disposer de ces autorisations.

A l'issue de cette présentation et des questions diverses, *M Bernard Subsol* propose à la commission d'émettre un avis sur l'inscription du site en tant qu'ESI de niveau III au PDESI des Landes.

L'approbation par la commission est unanime, un avis favorable pour un classement ESI de niveau III est donné.

- **Projet d'inscription ESI Surf et activités du littoral pour la plage du Prévent de Capbreton au PDESI des Landes – Présentation faite par *M David Joly*, directeur des services techniques de la ville.**

- Projection d'un diaporama : présentation de l'aspect foncier, sportif, touristique, social, environnemental, sollicitation au titre du PDESI

M Philippe Courtesseyre note l'intérêt sportif de cet ESI avec la présence de 3 clubs dont 1 labellisé « handivalide ». Par ailleurs, il souligne la volonté de la commune de Capbreton de s'inscrire dans la démarche PDESI notamment au titre de l'accessibilité. Il rappelle ainsi que ce site serait le premier dans les Landes à proposer une telle accessibilité à la plage et aux activités nautiques pour les personnes en situation de handicap. En effet, à ce jour, la pratique pour ce public est plutôt privilégiée sur des sites plus adaptés existants hors du département (Hendaye).

M Jean Claude Ribert, service sport intégration et développement du Conseil Général, mentionne que cette plage est souvent utilisée par le SSID pour ses activités. Il se réjouit de ce projet d'aménagement mais interpelle tout de même *M Joly* sur la nécessité de prévoir des stationnements adaptés en plus grand nombre.

La zone de stationnement à proximité du site étant très petite il est primordial de privilégier à cet endroit des stationnements pour les personnes en situation de handicap.

La commission est en accord avec cette remarque et souhaiterait que le projet prévoit d'attribuer davantage de stationnements dédiés aux personnes en situation de handicap. De plus, un stationnement pour un véhicule collectif de type minibus est à privilégier.

Mme Frédérique Lémont, signale que dans le cadre du recul du trait de côte, une réflexion approfondie est en cours pour privilégier l'éloignement des constructions de la côte, afin de garantir leur pérennité.

Prioriser l'accès aux stationnements pour les personnes handicapées à proximité de la plage, à partir des surfaces existantes, pourrait être un moyen utile pour commencer à sensibiliser le grand public à cette démarche de transfert des équipements et parking plus en arrière et plus loin de la plage.

A l'issue de cette présentation et des questions diverses, *M Subsol* propose à la commission d'émettre un avis sur l'inscription du site en tant qu'ESI de niveau III au PDESI des Landes.

L'approbation par la commission est unanime, un avis favorable est donné pour un classement ESI de niveau III.

La CDESI précise son souhait que lors de l'instruction des demandes de subvention à venir, une attention particulière soit portée au nombre de stationnements (à proximité de l'accès plage) réservés aux personnes en situation de handicap, tout en étant vigilant quant aux objectifs liés au recul du trait de côte.

POINT N°3 : PRESENTATION DU SCHEMA CYCLABLE

Sylvie SAINT-SEVIN chef de projet cyclable à la direction de l'environnement du Conseil Général

- Projection d'un diaporama : adoption du schéma cyclable et de son règlement d'aides en 2006 / Un contexte incitatif en 2009 / Modification du règlement d'aides en 2012 / Bilan du réseau cyclable en 2014 / Perspective 2014/2020.

Mme Frédérique Lémont en introduction rappelle qu'au même titre que le PDIPR le schéma cyclable est inscrit au PDESI des Landes. En ce sens, il est envisagé d'effectuer un point d'actualité lors des futures CDESI sur les évolutions que pourrait connaître le schéma cyclable.

M Alain Lavielle signal à titre d'exemple que les cyclotouristes empruntant la vélodyssée peuvent favoriser l'activité économique du territoire.

POINT N°4 : PRESENTATION DES RENCONTRES TECHNIQUES NATIONALES

Philippe COURTESSEYRE, directeur adjoint de la direction de l'éducation de la jeunesse et des sports.

En partenariat avec le réseau Idéal Connaissance, le Conseil Général a pour projet d'accueillir le jeudi 2 et vendredi 3 octobre 2014 à Soustons, à l'Académie du Surf et des Activités du Littoral, les rencontres techniques nationales. Cette perspective sera étudiée par l'assemblée départementale le 27 juin 2014 lors d'une réunion de l'assemblée plénière.

Idéal connaissance, réseau d'échange de savoir-faire entre collectivités territoriales et prestataires, et le Conseil Général des Landes visent ainsi à travers l'organisation de cette journée, la mise en lumière des bonnes pratiques de collaboration entre partenaires (collectivités et mouvement sportif) autour de la thématique « Quels impacts du PDESI sur un territoire ? »

A travers plusieurs temps forts et notamment l'organisation d'une table ronde à laquelle participeront plusieurs départements il s'agira de confronter les expériences, les évolutions, les mises en œuvre faites des différents PDESI sur les territoires. Par ailleurs, ce travail sera complété par des ateliers thématiques sur :

- Les démarches d'inscription
- L'entretien et le suivi des ESI
- La communication et la valorisation des ESI
- La mobilisation des acteurs dans la CDESI

Les membres de la CDESI seront bien entendu conviés à ces journées d'échange autour des sports de nature.

QUESTIONS DIVERSES :

M Yves Coulombeau, Président du Comité Départemental de Tourisme Equestre, se réjouit du projet présenté pour le site d'Arjuzanx et de la possibilité de pratique équestre qui pourra y être offerte.

Il signale qu'au même titre que la vélodyssée, un projet d'itinéraire européen pour la pratique équestre est actuellement à l'étude. Toutefois, celui-ci ne prévoit pas de passages dans les Landes. En effet, il semble exister dans les Landes une forte réticence pour le passage des équestres sur les chemins, terrains...cette pratique portant une connotation négative infondée voit donc ses possibilités de développement et de sites de pratique limités.

Par ailleurs, *M Coulombeau* tient à alerter la CDESI sur un cas préoccupant de conflit d'usage relatif à l'accessibilité aux plages. Il fait plus particulièrement état du cas du centre équestre de Labenne qui se voit refuser l'accès à la plage par la commune de Capbreton.

M Yves Coulombeau souligne que cette situation qui existe depuis la saison dernière est très préjudiciable pour le bon fonctionnement du centre équestre et menace notamment la pérennité de celui-ci.

M Coulombeau sollicite donc la CDESI afin de savoir quelles solutions pourraient être proposées à ce centre équestre.

Mme Frédérique Lémont, affirme effectivement qu'il existe certaines réticences pour le développement de la pratique équestre sur des chemins et qu'un travail de fond est à faire auprès des propriétaires, des collectivités,... afin de travailler les représentations et revaloriser cette pratique.

M Courtesseyre, rappelle que cette question a été étudiée en sous-commission conflits d'usage et qu'en suivant un premier contact a été établi avec la commune de Capbreton à ce sujet. Une deuxième rencontre est à venir en ce sens. Dans le cadre de cette sous-commission il a aussi été proposé au CDTE dès le mois de septembre de travailler de façon plus globale sur la question avec l'association des Maires des Landes.

Effectivement, un travail est à réaliser pour interroger les représentations négatives associées aux cavaliers. Pour cela des évènements comme le Raid XL, où un encadrement de la course à cheval est proposé, constitue des actions concrètes.

CONCLUSION :

En conclusion, Philippe Courtesseyre, au nom de Bernard Subsol, remercie tous les participants.

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur de l'Éducation, de la jeunesse et des sports
Renaud VAUTHIER



Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 02